

Questions / Réponses – Option Histoire au collégial de la maîtrise

Le Département d'histoire offre l'option de maîtrise Histoire au collégial.

[Consulter la fiche descriptive et la structure du programme de maîtrise en histoire.](#)
[S'inscrire dès maintenant au programme.](#)

En quoi consiste cette option et à qui s'adresse-t-elle?

L'option Histoire au collégial vise à offrir une formation mieux adaptée aux besoins des étudiant-es qui souhaitent poursuivre une carrière en enseignement au collégial. Présentée dans le programme de maîtrise en histoire, cette option s'adresse également aux membres personnels enseignants du secondaire qui veulent approfondir ou perfectionner leur formation.

Les objectifs de cette formation de 2^e cycle reposent sur :

- la bonification de la formation générale entreprise au 1^{er} cycle;
- l'acquisition de compétences et le développement des connaissances du corpus scientifique lié à l'enseignement collégial.

La formation disciplinaire est du reste suffisamment solide pour permettre à l'étudiant-e de poursuivre des études de doctorat en histoire, en tenant compte des exigences spécifiques à certains champs de la discipline.

Le programme comprend entre autres des activités pratiques (totalisant 6 crédits) en milieu collégial.

Quelles sont les conditions d'admission?

Les [conditions d'admission](#) sont les mêmes pour les 2 options de la maîtrise.

Si j'obtiens une maîtrise en histoire option Histoire au collégial, suis-je admissible au programme de doctorat en recherche?

Oui. L'étudiant qui possède une maîtrise en histoire, peu importe l'option, est admissible au doctorat, pour autant qu'il satisfasse aux [conditions d'admission du programme](#).

Dois-je rédiger un mémoire de maîtrise dans l'option Histoire au collégial?

Oui. L'option Histoire au collégial se conclut par la rédaction d'un mémoire dont le sujet, l'ampleur et la qualité doivent en tout point être identiques à ceux du mémoire de l'option Recherche.

Le diplôme de maîtrise option Histoire au collégial est-il garant d'un poste d'enseignant au cégep?

Le Département d'histoire n'offre pas de service de placement étudiant. Toutefois, une formation historique solide et une expérience d'enseignement en milieu collégial acquise à l'occasion des activités pratiques constituent des atouts de taille dans un dossier de candidature.

Renseignements

[David Meren](#)

514 343-6111, poste 34873

Responsable des cycles supérieurs

Département d'histoire